

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N° 17-03551 L

et 1 annexe de 4 pages

MATERIAU présenté par : DICKSON COATINGS
415 Avenue de Savoie
38110 SAINT CLAIR DE LA TOUR
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : BLOCKLIGHT

DESCRIPTION SOMMAIRE : Toile 100 % polyester enduit sur les deux faces de PVC ignifugé dans la masse.
Masse surfacique nominale : 640 g/m²
Epaisseur nominale : 0.47 mm
Coloris : blanc

RAPPORT D'ESSAI : N° 17-03551 E1-V1 du 22 décembre 2017

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique

CLASSEMENT : **M 2**

DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori.

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 22 décembre 2017

Direction Qualité Tests et Essais
Jean-Marc ORAISON

